

CONDUITE DE MACHINES AGRICOLES

RNCP37024- ENREGISTRÉ LE : 01.01.23

CERTIFICATEUR : MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Formation par Apprentissage

OBJECTIFS

Être en capacité de conduire des machines agricoles en intégrant les dimensions agronomiques et écologiques du système de production et dans le respect des règles de sécurité.
Être capable d'assurer la maintenance de 1er niveau des matériels et équipements de l'entreprise.

MÉTIERS

Après le diplôme :

- Conducteur·trice d'engins agricoles

Évolutions possibles vers :

- Responsable de la gestion d'un parc agricole
- Chargé·e des relations avec les entreprises agricoles
- Conducteur·trice de travaux
- Démonstrateur·trice, vendeur·se ou représentant·e en matériel chez un concessionnaire

POURSUITE D'ÉTUDES

- BTSA GENIE DES EQUIPEMENTS AGRICOLES
- BTSA AGRONOMIE ET CULTURES DURABLES

Le CFAA & le CFPPA de Tarn et Garonne bénéficient pour certaines de ses actions, de financements émanant du conseil Régional Occitanie.

%

Taux réussite 2024 : 100 %
Taux d'insertion professionnelle à 6 mois 2023 : 100 %
Taux d'insertion dans le métier visé 2023 : 100 %
Taux poursuite d'études 2023 : 0 %
Taux satisfaction des apprenants 2024 : 85 %
Taux d'interruption en cours de formation 2023 : 0 %
Taux de rupture de contrat d'apprentissage 2023 : 0 %

<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>



Aucun frais pédagogique
Formation en alternance
Partenariat sur le territoire
Individualisation du parcours
100% en présentiel

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite conformément à la réglementation en vigueur



Se former en
Maintenance des matériels & Agriculture



05.63.04.20.83



cfppa.moissac@educagri.fr



Instagram : @campusterreetvie82



Facebook : Campus Terre et vie 82



Linkedin : Campus Terre et Vie 82



<https://epl82.educagri.fr/>

SALAIRE DE L'APPRENTISSAGE – MINIMUM LÉGAL 2026

SMIC brut mensuel au 01/01/2026

(Base légale : 151,67 heures mensuelles – 35 heures hebdomadaires)

⚠ Grille indicative, montants variables selon les conventions collectives.

Âge de l'apprenti	1ère année		2ème année		3ème année	
Moins de 18 ans	27%	492,00 €	39%	711,00 €	55%	1 003,00 €
18 ans à 20 ans	43%	784,00 €	51%	930,00 €	67%	1 221,00 €
21 ans à 25 ans	53%	966,00 €	61%	1 112,00 €	78%	1 422,00 €
Plus de 26 ans	100%	1 823 €	100%	1 823 €	100%	1 823 €

⚠ Remarques importantes

- Montants indicatifs, minimum légal.
- Rémunération possible plus élevée selon convention collective ou accords d'entreprise.
- L'employeur doit vérifier le montant applicable selon l'âge, l'année du contrat et la convention collective.

Calculez le salaire de l'alternant et les aides liées au contrat :



Infos pratiques

	Apprentissage
Lieu de formation	Site de Montauban 1915 Route de Bordeaux 82000 Montauban
Modalités de recrutement	• Entretien de motivation avec le centre de formation
Durée et rythme de la formation	Formation sur 2 ans: Septembre 2026 à juin 2028 • 1 000 heures en centre de formation 30 semaines • 2 275 heures de formation pratique en entreprise 65 semaines + 10 semaines de congés payés
Modalités d'évaluation et obtention du diplôme	• Validation de l'ensemble des blocs de compétence pour obtenir le diplôme. Possibilité de valider 1 ou plusieurs blocs de compétence(s). • Évaluation orale et/ou pratique avec un jury de formateurs par bloc de compétence. • Possibilité de rattrapage pour chaque bloc de compétences en cas d'échec au 1er passage.
Prérequis	• Avoir entre 18 et 29 ans (sans limite d'âge pour les personnes reconnues en situation de handicap) • Avoir un diplôme de niveau 3 min inscrit au titre RNCP (CAP, BEP...) • Signature d'un contrat d'apprentissage

Prix de la formation

- **Apprentissage** : Coût de la formation pris en charge par les OPCO pour les entreprises du secteur privé (pour les employeurs publics, nous contacter).



C.1 Se situer en tant que professionnel de l'Agroéquipement

Travail mécanisé et impact agroécologique	14h
Enjeux agroécologique	14h
Entreprise dans sa filière	45h
Position professionnelle	30h
Projet professionnel/ TRE	20h
Cadre social et réglementaire	28h

C.2 Organiser le travail sur les chantiers de travaux agricoles mécanisés

Organisation du travail	44h
PRAP	04h
Entretien journalier machine	50h
Gestion de stocks	36h
Préréglage de l'attelage	25h

C.3 Réaliser des travaux mécanisés de préparation des sols et de mise en place de cultures

Agronomie	16h
Utilisation outils préparation sols	47h
Utilisation outils implantation cultures	52h
Accompagnement/évaluation	27h
Analyse situation de travail	12h
Agronomie	16h

C.4 Réaliser des travaux mécanisés sur les cultures et de transports des produits agricoles

Itinéraires culturaux	26h
Conduite sur route	16h
Gestion d'un chargement	32h
Intervention culturales	44h
Accompagnement/ Vie de groupe	58h
Certiphyto	08h

C.5 Assurer l'entretien et les réparations courantes des machines et des équipements agricoles

Évaluation état d'usure	20h
Entretien mécanique périodique	68h
Diagnostic panne	16h
Réparations mineures sur machines	70h
Accompagnement/évaluation/ vie de groupe	46h
Gestion de stocks	10h
SST	14h
Renforcement sécurité	08h

C.6 S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

UCARE Maintenance des bâtiments et infrastructures	70h
--	-----



Modalité pédagogique : Alternance de cours théoriques, de travaux pratiques et de mises en situation.

Modalité d'adaptation possible du parcours : En fonction du parcours de l'apprenant-e, possibilité d'adapter la durée de la formation/validation des acquis ou modularisation.

Renseignements et inscription

Référent·e administratif

05 63 21 23 87

cfa.tarn-et-garonne@educagri.fr